

CapVillageVision (CVV) - Charte Interne

(Projet)

Préambule

Le projet **CapVillageVision (CVV)** a pour vocation de renforcer l'attractivité et la notoriété du site de **Cap Esterel**, village touristique à identité familiale. Son ambition est d'offrir aux vacanciers une expérience de qualité homogène, garantissant confort, transparence et satisfaction.

La présente charte engage chaque copropriétaire volontaire à suivre des règles communes, dans l'intérêt collectif et au service du client.

1. Objectifs

- Cap Esterel demeure un village à vocation touristique et familiale.
- Le vacancier est au cœur de nos préoccupations et constitue notre priorité absolue.
- Tous nos efforts doivent tendre vers la satisfaction la plus complète du client.
- Cette satisfaction prime sur toute considération individuelle et ne peut **en aucun cas** être mise en danger par des intérêts personnels.

2. Obligations de qualité

- Chaque logement doit être **propre, accueillant et entretenu**.
- Les équipements mis à disposition doivent être **complets et parfaitement opérationnels** afin d'obtenir et de conserver le label **CapVillage**.
- Le respect des standards de qualité garantit une expérience homogène et valorise l'image du Village.

3. Relations internes

- Chaque copropriétaire conserve la **liberté totale de ses choix locatifs** (périodes, tarifs, filières de commercialisation).
- Les adhérents au label **CapVillage** ne sont pas concurrents entre eux mais **partenaires solidaires**, œuvrant ensemble à la notoriété du Village.
- Les tarifs, fixés par chaque copropriétaire, doivent rester **cohérents et concertés**, afin d'assurer une offre harmonisée et crédible.
- Le fonctionnement avec la plateforme doit être **transparent et réactif**, garantissant une mise à jour permanente des disponibilités.

4. Droits des copropriétaires

- Droit à la liberté de choix en matière de périodes, tarifs et filières locatives.
- Droit à l'autonomie contractuelle et à l'indépendance dans la gestion de son bien.
- Droit à une information claire et transparente sur le fonctionnement et les évolutions du label et du projet CapVillageVision.
- Droit à l'équité, au respect et à une valorisation égale de son logement.
- Droit de bénéficier de la notoriété collective et de la valeur ajoutée du label CV.
- Droit au soutien et à la solidarité entre copropriétaires adhérents.
- Droit à tout moment à la résiliation sans frais de son engagement dans le présent projet collectif CapVillageVision.

5. Engagements des copropriétaires

- Respecter le vacancier en garantissant un logement conforme, propre et de qualité.
- Contribuer positivement à l'image et à la réputation collective du Village.
- Maintenir une **transparence totale** dans les disponibilités et informations communiquées.
- Pratiquer une politique tarifaire cohérente et responsable.
- Mettre l'intérêt du vacancier au-dessus de tout intérêt personnel.
- Signaler sans délai toute anomalie ou difficulté affectant la qualité du séjour.
- Se conformer aux décisions collectives liées au label et participer activement à son amélioration continue.

6. Engagement

Par la présente, les copropriétaires signataires reconnaissent :

- Avoir pris connaissance de la Charte CapVillageVision (CVV),
- En accepter les règles,
- Et s'engager à les respecter dans l'intérêt collectif et au bénéfice des vacanciers.

Fait à Cap Esterel, le

Signature du Copropriétaire :
(Nom, Prénom, Logement)